

FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Réunion du 12 octobre 2026

RAPPORT POUR INFORMATION

POINT D'ETAPE SUR LE TRAVAIL ISOLE

CONTEXTE

Dans la continuité du rapport « Travail Isolé » présenté le 30 avril 2026, les services de la DRH ont entamé un travail de diagnostic.

La 1^{ère} étape de la démarche vise l'étude de la situation de la Direction de la proximité et des services aux publics (DPSP) au regard du caractère territorial de son organisation.

Un entretien préalable avec cette direction a permis d'identifier les antennes susceptibles d'être concernées par cette problématique. À l'issue de cet échange, trois sites ont été identifiés : Wallers Arenberg, Fourmies et Montreuil-sur-Mer.

Antenne de Wallers Arenberg :

Le site de Wallers a été visité le 9 avril 2026. L'effectif actuel de l'antenne est composé de 2 agents : 1 responsable d'antenne et 1 gestionnaire de relations aux publics.

Les locaux de l'antenne régionale sont implantés dans un bâtiment partagé avec plusieurs autres services, notamment La Poste, France Services et le CCAS de la commune de Wallers.

Les agents des différentes structures disposent notamment de temps de pause communs, favorisant les échanges et contribuant au maintien d'une dynamique collective au sein du bâtiment. Les locaux, récemment rénovés, présentent par ailleurs des conditions matérielles satisfaisantes.

En l'absence du responsable d'antenne, l'agent a indiqué ne pas ressentir de sentiment particulier d'insécurité dans l'exercice de ses missions.

Bien qu'il soit amené à travailler seule sur certaines plages horaires, sa situation ne relève pas du travail isolé au sens de la réglementation, dans la mesure où d'autres services sont présents dans le bâtiment et où des interactions régulières existent avec les agents de ces structures.

La situation observée à Wallers ne présente pas, à ce jour, de caractéristique justifiant la mise en place de mesures spécifiques au titre du travail isolé. Il convient néanmoins de maintenir une vigilance sur l'évolution de l'organisation du site, notamment en cas de modification de l'occupation du bâtiment.

Antenne de Fourmies

L'antenne de Fourmies a été visitée le 11 mai 2026.

L'effectif du site est composé de 2 agents : 1 responsable d'antenne et 1 gestionnaire de relations aux publics.

Le conseiller en prévention a constaté que l'agent est partiellement placé en situation de travail isolé, au regard :

- Le bâtiment n'est pas occupé par d'autres services publics.
- De l'organisation du travail et déplacements du manager
- De la fréquentation de l'accueil qui est relativement faible, avec une moyenne d'environ deux visiteurs par semaine.

Toutefois, des dispositifs de sécurité adaptés sont déjà en place, en cohérence avec l'activité exercée.

L'agent dispose de plusieurs dispositifs de protection :

- un système d'alarme relié à une société de télésurveillance ;
- un médaillon d'alerte relié également à la société de surveillance;
- un interphone permettant de filtrer les personnes souhaitant accéder à l'accueil.

Un test du système d'alarme a été réalisé lors de la visite et a permis de vérifier son bon fonctionnement.

En complément, il est préconisé de :

- maintenir une vigilance renforcée concernant le filtrage des personnes à l'entrée principale ;
- étudier la possibilité d'installer une gâche électrique sur la seconde porte donnant accès à l'accueil ;
- porter en permanence le médaillon relié au dispositif de télésurveillance pendant les périodes de travail isolé ;
- instaurer des échanges réguliers avec le supérieur hiérarchique via Webex, afin de maintenir un lien professionnel et de limiter le sentiment d'isolement.

La situation était déjà identifiée par la Direction et fait l'objet d'une attention particulière, notamment de la part de son manager de proximité.

Antenne de Montreuil-sur-mer

L'antenne de Montreuil-sur-Mer a été visitée par le service prévention le 27 avril 2026.

3 postes sont présents au sein de l'antenne : deux gestionnaires de relations aux publics y travaillent de manière permanente. Le manager de proximité est également régulièrement présent.

Le bâtiment, situé dans un secteur excentré, est organisé sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée comprend notamment le bureau d'accueil, la salle de pause et les sanitaires. La fréquentation du site demeure limitée, avec cinq visites par semaine au maximum.

Les agents disposent d'un système d'alarme relié à une société de télésurveillance. Un test du dispositif a été réalisé lors de la visite.

L'un des deux agents se trouve en situation de travail isolé les mercredis et vendredis après-midi, en raison de l'organisation mise en place afin d'assurer la permanence de l'accueil du lundi au vendredi.

Il a été décidé de doter l'antenne de Montreuil-sur-Mer d'un dispositif DATI, afin de permettre le maintien de la permanence de l'accueil tout en renforçant la sécurité de l'agente lorsqu'elle se trouve seule sur site.

RESTITUTION ET MESURE RETENUE

Une réunion de restitution des constats issus des trois visites a été organisée avec la Direction le 5 juin 2026.

Lorsque l'organisation ne peut être revue et que la permanence de l'accueil doit être maintenue, le recours à un dispositif de détection d'alerte du travailleur isolé (DATI) peut constituer une mesure complémentaire de prévention.

POURSUITE DE LA DEMARCHE GLOBALE D'IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL ISOLE

En parallèle de l'étude menée sur la DPSP, l'équipe des conseillers en prévention a engagé une démarche plus large visant à identifier l'ensemble des situations potentielles de travail isolé au sein des services.

Cette démarche s'appuie notamment sur le réseau des Assistants de prévention afin de disposer d'une vision plus exhaustive de la problématique. La démarche se déploie actuellement.

Lors de l'instance de 30 avril 2026, 3 DATI étaient opérationnels au sein des Services et Ports et plus particulièrement à la DMPL (Eclusiers Boulogne/Mer, Eclusiers Calais et 1 technicien de maintenance portuaire en disposait d'un).

A l'heure actuelle, 3 agents supplémentaires en bénéficient 1 responsable d'équipe de la DMPL et 2 agents de la DPSP (antenne de Marck et de Montreuil) comme détaillé en supra.